

Strasbourg, le 28 septembre 2018

Monsieur le Directeur Départemental des  
Territoires  
Cité administrative  
14, rue du Maréchal Juin  
Boîte Postale n°61003  
67070 STRASBOURG Cédex

Monsieur le Directeur,

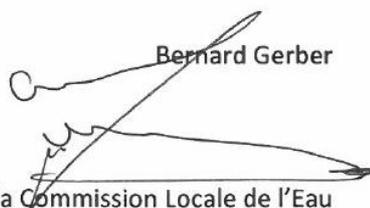
Vous nous avez sollicités par courrier en date du 04 septembre 2018, pour connaître l'avis de la CLE sur la demande d'autorisation déposée par la DREAL Grand Est – Service Transports – Pôle Maîtrise d'Ouvrage Routière portant sur la déviation de CHATENOIS dans le cadre de l'aménagement de la RN59 entre Saint-Dié et Sélestat.

Le Bureau de la CLE du SAGE ILL-NAPPE-RHIN réuni le 27 septembre 2018, a donné un avis réservé à ce projet. Les réserves portent sur la nécessité :

- D'apporter des précisions sur les ouvrages de gestion des eaux pluviales, y compris en phase chantier (capacités de stockage, capacité de traitement de la pollution, temps de vidange des ouvrages, côte des plus hautes eaux au droit des ouvrages, identification des bassins concernés par un abatement par les phragmites), en veillant à respecter les recommandations de l'annexe 13 du SAGE
- De prévoir un suivi des rejets en nappe
- D'apporter des précisions sur l'alimentation en eau du chantier (l'origine de l'eau n'est pas indiquée)
- D'apporter des précisions sur un impact éventuel sur les captages AEP et les puits et forages privés situés à l'aval du projet.
- D'analyser la compatibilité du projet avec le SAGE ILL-NAPPE-RHIN

Le projet de déviation de Châtenois se situe uniquement dans le périmètre eau souterraine du SAGE ILL-NAPPE-RHIN. Aussi la CLE du SAGE ILL-NAPPE-RHIN se réfère à l'avis de la CLE du SAGE GIESSEN-LIEPVRETTE sur les enjeux eaux superficielles et milieux aquatiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

  
Bernard Gerber  
Président de la Commission Locale de l'Eau  
Conseiller Régional